

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 37-2023

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINE FROIDS DE LA SALLE ALFRED JARREAU

ANDRÉ PERRIER

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation des entreprises conformément à l'article R2122-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, me donnant délégation pour traiter certaines affaires,

Considérant que dans le cadre de la réhabilitation et extension de la salle intergénérationnelle Alfred Jarreau, la cuisine a été équipée d'une chambre froide positive et d'équipements froids,

Considérant qu'il convient de conclure un contrat d'entretien des équipements,

Vu la proposition formulée par la société André PERRIER,

DECIDE :

Article 1er : Est acceptée la signature d'un contrat d'entretien des équipements froids de la cuisine entre la ville de Saint Marcel et la société André PERRIER, ZI St Nizier – 71110 MARCIGNY, représentée par Monsieur Bertrand AUGER ,en qualité d'assistant Service Après-Vente.

Article 2 : Le contrat comprend une prestation annuelle correspondant à un montant de 390,00 € HT, soit 468,00 € TTC. Le prix est révisable chaque année selon les modalités définies à l'article VIII du contrat d'entretien.

Article 3 : Le présent contrat prend effet à compter du 15 juin 2023. Il sera ensuite reconduit tacitement par période d'un an. Le contrat est résiliable à tout moment moyennant un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société André PERRIER.

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 19 juin 2023

Le Maire,
Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,

